



Commissaires de justice associés





■ 20 Rue Berthelot
62300 LENS

■ 51 Boulevard de Strasbourg
59000 LILLE

■ 110 Rue de la Cloche
59500 DOUAI



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

DOSSIER N° C50358

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
LE VINGT-CINQ MARS A 8 HEURES 30 MINUTES**

A la demande de :

La Société ECS FRANCE, Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 488 825 217, dont le siège social est sis 74, rue de la Fédération - 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, agissant en vertu d'une lettre de désignation en date du 17 janvier 2022 en qualité de représentant-recouvreur du Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION, Société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 353 053 531, dont le siège social est sis 1 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, le Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION, venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, Société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est sis 29 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS, suivant acte de cession de créances en date du 3 août 2022 ;

Pour laquelle domicile est élu au Cabinet de Maître Cathy BEAUCHART, Avocat au Barreau de CAMBRAI, Avocat Associé de la SELARL CATHY BEAUCHART AVOCAT, demeurant 8 rue Sadi Carnot - 59400 CAMBRAI - Tél : 03.27.81.84.52 - avocat@beauchart.fr, laquelle se constitue et occupera sur le présent commandement et ses suites, et au Cabinet de laquelle pourront être notifiés tous actes relatifs au présent commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

Et pour avocat plaissant, Maître Myriam CALESTROUPAT, Avocat au Barreau de la SEINE SAINT-DENIS, Avocat Associé de la SCPA CALESTROUPAT- THOMAS & ASSOCIES, demeurant 8 ter

- 2 -

Boulevard Henri Barbusse - 93100 MONTREUIL - Palais Bobigny PB 186 - Tél : 01.48.58.17.06 -
saisies.immoblieries@fgtavocats.com

Agissant en vertu :

D'un ACTE NOTARIE contenant PRET en date du 21 Novembre 2012 passé pardevant Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire Associé de la Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "Jean-Christophe MENNECIER, notaire, associé d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée", titulaire d'un office notarial, dont le siège social est à GOUZEAUCOURT (Nord), consenti à AVOVENTES par la SOCIETE GENERALE, aux droits de laquelle vient le Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION, la Société EOS FRANCE agissant en vertu d'une lettre de désignation en date du 17 janvier 2022 en qualité de représentant-recouvreur du Fonds Commun de Titrisation FONCRED V, représenté par la Société FRANCE TITRISATION :

Faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 29 Janvier 2025 par acte de mon ministère,

Me requiert aux fins de procéder à un procès-verbal de description de l'immeuble sis à FONTAINE NOTRE DAME – Avenue de l'Europe – Bien cadastré sous la Section ZP n°203 ;

Un premier procès-verbal a été dressé par acte de mon ministère en date du 18 Mars 2025, et le diagnostic assainissement par la société des eaux VEOLIA n'était possible qu'à ces jour et heure afin de compléter les éléments techniques nécessaires à la vente.

Satisfaisant à cette demande,

Je soussigné, Maître Benjamin CRETON, Huissier de Justice – Commissaire de Justice, membre de la SELARL Maxime BUÉ - Justine BORTOLOTTI - Benjamin CRETON - Benjamin GRIFFON - Julien MARLIÈRE titulaire de l'office de Commissaire de justice situé à LENS (62300) – 20 Rue Berthelot,

Me suis rendu ces jour et heure à FONTAINE NOTRE DAME – Avenue de l'Europe – Bien cadastré sous la Section ZP n°203 ;



Accompagné d'un serrurier et de deux témoins, comme selon justificatif ci-après :

NOM

PRENOM

QUALITE

SIGNATURE

AVOVENTES

Et j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, j'ai rencontré AVOVENTES en qualité de gérant de AVOVENTES et gérant également de AVOVENTES locataire des lieux, qui nous a laissé pénétrer afin de réaliser la mission.

J'ai également rencontré AVOVENTES en qualité de techniciens VEOLIA, chargés de réaliser le diagnostic assainissement.

A 10h30, après avoir pris attache avec lesdits techniciens, j'ai été informé des difficultés rencontrées sur le site, et qu'une inspection approfondie est nécessaire.

J'ai alors consulté AVOVENTES gérant de la SCI, qui m'a déclaré accepter la mission dans son ensemble, et laisse l'accès à sa parcelle tout le temps nécessaire.

Devant ces conditions, j'ai quitté le site de façon momentanée, laissant mes coordonnées téléphoniques aux équipes VEOLIA.

J'ai par ailleurs interpellé à nouveau AVOVENTES s'agissant des baux locatifs du bâtiment, et celui-ci me les a transmis par mail.

Je constate que trois baux ont été conclus pour des loyers, respectivement, de 200€ HT pour AVOVENTES 200€ TTC pour AVOVENTES personnellement, et 1700€ HT pour AVOVENTES

Puis, à 15h40, les équipes VEOLIA m'ont informé avoir terminé leurs investigations et pouvoir réaliser leur rapport ; déclarations dont j'ai pris acte.

Mes constatations terminées, je me suis retiré et du tout j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Benjamin CRETON
Huissier de Justice – Commissaire de Justice

